

COMMUNIQUÉ

suite à publication du **PLAN DE SÉCURITÉ à LA CHASSE**
par la secrétaire d'État à l'écologie - Mme Bérangère Couillard
(Réglementation du 9 janvier 2023)

Les espaces naturels sont des biens communs à protéger et à partager, ils n'appartiennent pas aux seuls chasseurs en zones blanches ou non ?

FNE71 regrette que la demande d'un dimanche sans chasse proposée par des associations naturalistes n'ait pas été retenue malgré des sondages montrant que 78 % des français et françaises y sont favorables, dont de très nombreux ruraux

Pour rappel

- **90 accidents de chasse en 2021/2022, dont 8 morts**
- **2 accidents sur 10 sont des usagers de la nature**
- **ou encore, depuis septembre 2022, les accidents de chasse ont fait autant de victimes parmi les non-chasseurs (18 dont 1 mort) que parmi les chasseurs (17 dont 1 mort).**
- **Les conclusions du bilan des accidents-incidents de chasse 2021/2022 publié par l'OFB montre que les tirs en direction des routes et des habitations ont augmenté.**
- **Un chasseur vient d'être condamné avec sursis pour avoir involontairement confondu avec un sanglier une personne s'affairant dans son jardin ... Faudra-t-il une nouvelle application pour sortir devant sa porte les jours de chasse ?**

La nature appartient à tous : promeneurs, randonneurs, pêcheurs, sportifs... Les promeneurs deviendront-ils responsables des accidents de chasse dont ils sont victimes pour n'avoir pas consulté l'application téléchargeable proposée par le gouvernement, ou le tableau à la mairie prévenant des battues. L'accident sera-t-il à leur charge qu'ils soient en possession de smartphones ou non, que leurs randonnées se fassent en zones blanches ou non ?

Il est urgent de faire en sorte que les promeneurs se sentent en sécurité dans un espace naturel, faire en sorte que la faune ne soit pas dérangée, effarouchée, par des tirs intempestifs.

Le droit ne serait-il que du côté des chasseurs ?

On observe que les deux gouvernements successifs depuis 2017 n'ont octroyé leur écoute qu'au lobby des chasseurs - baisse du prix du permis de chasser, rétablissement des chasses dites traditionnelles, déterrage du blaireau, maintien de la chasse à courre - tout cela au mépris des informations dispensées par les scientifiques, et des dispositions réglementaires européennes, pour le non-respect desquelles nous payons collectivement les amendes.

L'éducation à l'environnement devrait-elle être confiée aux seuls chasseurs ?

Il est urgent de développer des formules telles que « à l'école de la forêt », afin d'amener les enfants dans la démarche scientifique par l'expérience et l'observation de nature.

FNE71 s'indigne de la surdité du gouvernement aux informations apportées par les scientifiques, les observateurs de terrain et les associations de protection de la nature.

FNE71 reste mobilisée pour que les lois soient appliquées en matière de chasse et d'environnement, pour le bien-être de tous, pour le maintien de la biodiversité, si cruellement touchée par l'artificialisation des sols et des paysages.